

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 213

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 31

Après l'alinéa 158, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – À l'avant-dernier alinéa des articles L. 5212-29 et L. 5212-30 du même code, le mot :
« troisième » est remplacé par le mot : « quatrième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.